



Infirmier (ère) praticien (ne) spécialisé (e)

Première ligne Chisasibi

Conditions et avantages :

- Taux horaire entre 29,41\$ et 52,44\$
- Prime d'éloignement : 156,29\$/semaine sans dépendant ou 250,02\$/ semaine avec dépendant
- Prime de rétention : 268,30\$ / semaine
- 36,25 heures / semaine
- Logement meublé et aide au déménagement et entreposage des meubles
- 4 semaines de vacances, 13 congés fériés, 9,6 congés de maladie
- Régime d'assurance et régime de retraite à prestation déterminée

Envoyez votre CV à :

jobs.reg18@ssss.gouv.qc.ca

Tél : 514-861-5955

www.creehealth.org



Poste permanent- Temps complet

Laissez-vous séduire par nos communautés !

Nos neuf communautés sont réparties sur un territoire comptant 176 000 km². La plupart sont munies de garderies, d'écoles primaires et secondaires, d'églises, de magasins généraux, d'hôtels-motels, de maisons de jeunes, de centres d'entraînement, de piscines intérieures, de service cellulaire, d'Internet et, bien entendu, d'établissements de santé. Huit d'entre elles sont reliées avec le sud du Québec et accessibles en voiture toute l'année.

Rôle et responsabilités

- Personne qui est responsable de soins infirmiers et d'activités professionnelles médicales auprès des usagers dans un domaine de spécialité visant des problèmes de santé complexes et ce, conformément à la législation en vigueur. Elle collabore avec le médecin traitant afin d'identifier les problèmes de santé et d'établir les priorités de soins et de traitements. Elle contribue au suivi des usagers préalablement diagnostiqués, en étroite collaboration avec le médecin traitant. Elle apporte un soutien clinique aux infirmières et aux autres professionnels ;
- Elle contribue à la conception, l'application et l'évaluation des programmes se rapportant à sa spécialité. Elle participe au développement et à l'implantation des programmes d'enseignement aux usagers, à leurs proches et à des groupes de personnes ;
- Assure la sécurité et le maintien de la qualité de l'acte infirmier.
- Effectue la prise en charge et le suivi des patients dont elle a la responsabilité en mettant en œuvre les meilleures pratiques reconnues, en collaboration avec le médecin partenaire;
- Met de l'avant la promotion de la santé, la prévention de la maladie, l'enseignement et l'autonomisation dans le cadre de ses relations avec les patients ;
- Participe activement aux activités liées à l'offre de service de l'établissement auprès de la clientèle ;
- Participe activement à l'identification des situations qui menacent la qualité et la sécurité des soins et services, apporte des pistes de solution susceptible de les prévenir et contribue à la mise en œuvre des plans d'amélioration ;
- Exerce un leadership en matière de développement professionnel des infirmières et contribue à l'élaboration de protocoles cliniques ;
- Contribue activement à la formation et à l'enseignement des étudiantes IPSPL

Exigences

- Détenir un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'OIIQ, les attestations de formation prescrites par la réglementation ainsi qu'un certificat de spécialiste de l'OIIQ afin d'être en mesure de travailler en tant qu'IPSPL ;
- Membre en règle de l'Ordre des infirmiers et infirmiers du Québec (OIIQ) ;
- Détenir le permis de pratique d'IPSPL ;
- Une (1) année d'expérience à titre d'IPSPL serait un atout ;
- Connaître les approches, les méthodes et les programmes de prévention et de promotion en santé publique et communautaire, et en avoir une expérience pertinente (dans le contexte de Premières Nations serait un atout) ;
- Parler couramment l'anglais. Parler le français et/ou le cri est un atout